

1) Représentants des collectivités territoriales et EPCI du bassin versant

- M. le président du SYRIBT
- M. le président du SIVOM d'assainissements des Hauts du Lyonnais ou son représentant
- M. le président du SIVOM d'équipement de la Giraudière ou son représentant
- M. le président du SIVU des Rossandes ou son représentant
- M. le président du SIA de la Brévenne ou son représentant
- M. le président du SIA du Buvet ou son représentant
- M. le président du SIA du Bassin de L'Arbresle (SIABA) ou son représentant
- M. le président du SIE de la Brévenne ou son représentant
- M. le président du SIE de la Région de Tarare ou son représentant
- M. le président du SIE du Val d'Azergues ou son représentant
- M. le président du SIE des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier ou son représentant
- M. le président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) ou son représentant
- M. le président du Syndicat Mixte de Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRCPA), structure porteuse du contrat de rivière Azergues, ou son représentant
- M. le président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) ou son représentant
- M. le président du Syndicat Mixte du SCOT du Beaujolais ou son représentant
- M. le président du Syndicat des Monts du Lyonnais (SYMOLY) ou son représentant
- Office du Tourisme du Pays de l'Arbresle

2) Représentants des usagers

- M. le président de la Fédération de Pêche du Rhône ou son représentant
- M. le président de la Fédération Départementale des chasseurs du Rhône ou son représentant
- M. le directeur des Autoroutes du Sud de la France (ASF), concessionnaire du projet de l'A89 ou son représentant
- M. le président de l'AAPPMA de Bessenay ou son représentant
- M. le président de l'AAPPMA de l'Arbresle-Lozanne ou son représentant
- M. le président de l'AAPPMA de Pontcharra sur Turdine ou son représentant
- M. le président de l'AAPPMA de Savigny ou son représentant
- M. le président de l'AAPPMA de Sainte Foy l'Argentière ou son représentant
- M. le président de l'AAPPMA de Tarare
- M. le président de la Chambre d'agriculture du Rhône ou son représentant
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du Rhône ou son représentant
- Mme la présidente de la FRAPNA ou son représentant
- M. le président du CORA ou son représentant
- M. le président de l'association « Les amis du Patrimoine et de l'Environnement » ou son représentant
- M. le président de l'APADE ou son représentant
- M. le président de l'association « La Ruche de l'Ecologie et de l'Environnement »
- M. le président de l'association TUCLI (Tous Unis Contre les Inondations) ou son représentant
- M. le président de l'association Sain Belloise de défense du patrimoine, l'environnement, et du cadre de vie ou son représentant
- M. le président de l'association « Eveilleurs d'écologie » ou son représentant

3) **Représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- M. le préfet du Rhône ou son représentant
- M. le président du conseil régional Rhône-Alpes ou son représentant
- M. le président du conseil général du Rhône ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes ou son représentant
- M. le délégué départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) du Rhône ou son représentant
- M. le directeur de la Direction Départemental des Territoires ou son représentant
- M. le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant